

# Règlement de la 1ere édition du Grand Prix de la Bande Dessinée Gabonaise – Edition 2019

## Article 1 : Organismes

Le Grand Prix de la Bande Dessinée Gabonaise est organisé et sponsorisé par l'association IKOKU France.

## Article 2 : Forme et nature

Le concours est ouvert à tous les styles de bande dessinée (manga japonais, comics américains, bande dessinée franco-belge, ...). Le sujet, la forme, l'époque et le cadre de l'histoire sont complètement libres (aventure, romance, science-fiction, fantastique, historique, tradition, etc.) ainsi que les techniques utilisées (crayon, encre, pastel, peinture, stylo bille, feutre, digital, etc.).

La bande dessinée doit être une histoire originale avec un début et une fin de dix (10) pages minimum et de vingt (20) pages maximum sans limitation du nombre de cases, avec ou sans texte, en format portrait (vertical), avec utilisation d'un seul côté de la planche (recto uniquement). Seule la langue française est acceptée (en cas d'utilisation d'une langue gabonaise ou de toute autre langue, une traduction en français en bas de case sera nécessaire).

La bande dessinée sera réalisée sur des planches aux formats A4 (21 x 29,7 cm) ou A3 (29,7 x 42 cm) en couleur ou en noir et blanc.

A la bande dessinée devra également être joint un dossier annexe de travail. Ce dernier sera composé comme suit : ① Un résumé en une quinzaine de lignes de l'histoire racontée dans la bande dessinée ; ② Une présentation des personnages ; ③ Les recherches graphiques de création des personnages et des décors.

Ni les planches de la bande dessinée, ni le dossier annexe de travail ne devront être signés.

## Article 3 : Candidats

Ce concours n'est ouvert qu'aux seules personnes résidant au Gabon toutes nationalités confondues et aux personnes de nationalité gabonaise séjournant hors des frontières du Gabon.

## Article 4 : Modalités de participation

La participation, gratuite, requiert l'envoi d'un dossier complet par participant selon ledit règlement. Les planches et le dossier annexe de travail sans signature doivent être :

- Soit envoyés à l'adresse [contact@ikoku.fr](mailto:contact@ikoku.fr) en support numérique aux formats JPEG ou PDF
- Soit déposés au Centre de Documentation et d'Information (CDI) des classes préparatoires du Lycée National Léon MBA à Libreville

au plus tard le 30 juin 2019.

Aux planches devra être joint une copie de pièce d'identité ou d'un document attestant de la nationalité gabonaise et/ou du statut de résidant sur le territoire gabonais du participant.

Pour les dossiers déposés au CDI des classes préparatoires du Lycée National Léon MBA, y joindre une feuille indépendante sur laquelle sera marquée votre nom, votre numéro de téléphone et une adresse mail.

## Article 5 : Jury et processus de sélection

Un jury de quatre (4) professionnels de la bande dessinée d'origine gabonaise sélectionnera les meilleures œuvres. Les critères entrant en considération dans le processus de sélection seront notamment la qualité technique du dessin, l'originalité du scénario, la mise en page, la narration.

Aucun plagiat de bande dessinée publiée ou de création numérique ne sera retenu. Dans l'hypothèse où les œuvres présentées n'auraient pas la qualité requise, le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix.

Deux prix seront décernés :

- Un grand prix, récompensant la meilleure œuvre
- Un prix du jury pour une œuvre jugée par ce dernier comme méritant une reconnaissance pour sa qualité

## Article 6 : Dotations

Les lauréats se verront récompensés par les dotations suivantes :

- Grand prix : 500 000 Fcfa - un ordinateur avec logiciels de dessin - une tablette graphique
- Prix du jury : 200 000 Fcfa - une tablette numérique avec applications de dessin et un stylet

Ces donations ne pourront pas être réclamées sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

## Article 7 : Informations légales

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

## Article 8 : Autorisations et responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'œuvre. IKOKU France ne saurait être rendue responsable des retards et des pertes d'envois du fait de problèmes électroniques ou de connexion internet ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit

ou de force majeure ou du fait d'un tiers. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.

Les concurrents autorisent, pour une durée de 5 ans, IKOKU France à utiliser librement les bandes dessinées, qui lui auront été adressées pour publication, reproduction et représentation sur différentes formes de supports écrits, électronique ou audiovisuel, à savoir :

- Parution dans les publications de IKOKU France ou dans les supports de nos partenaires
- Sites internet
- Toute publication dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours et des concours suivants
- Utilisation des bandes dessinées après le concours

Ces utilisations ne donnent pas lieu à une rétribution ou au versement de droits d'auteur.

Tout usage commercial est exclu.

Pour toute demande particulière, autre que celles mentionnées dans ce règlement, IKOKU France s'engage à en informer les auteurs et à n'utiliser leurs œuvres qu'avec leur autorisation préalable.

Le lauréat du Grand Prix aura la responsabilité de réaliser l'illustration qui servira à l'affiche de la deuxième édition du Grand Prix de la Bande Dessinée Gabonaise (édition 2020). Dans le cas où le lauréat du Grand Prix serait dans l'incapacité de réaliser cette illustration, la responsabilité sera transférée au lauréat du prix du jury.

Les deux lauréats s'engagent à participer aux événements organisés par IKOKU France dans le cadre des différentes activités que pourra mettre sur pied l'association et ce jusqu'à ce que les prochains lauréats soient sélectionnés.

## Article 9 : Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Date limite d'envoi/de remise des œuvres : 30 juin 2019 (avant le 1<sup>er</sup> juillet à minuit)